

CENTRE DE GESTION DES VOSGES

59, rue Jean Jaurès – CS 70055 – 88026 EPINAL Cedex – Tel : 03.29.35.63.10 – Fax : 03.29.35.50.72



Réunion du Conseil d'administration

Séance du 24 novembre 2023

Date de convocation : 10 novembre 2023

Nombre de membres

- α 21 en exercice
- α 21 présents et représentés
- α 21 votants

L'an deux mil vingt-trois, vingt-quatre novembre à 09h00

Le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni à LA TABLE DU LAC, 19 RUE DU LAC (88390 SANCHEY) sous la présidence de Michel BALLAND, Conseiller Municipal de GIRMONT, Commune de THAON LES VOSGES.

Etaient présents en présentiel :

M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de GIRMONT, Commune de THAON LES VOSGES), Mme. BARBAUX Lydie (Maire de PLOMBIERES LES BAINS), M. BERNARD Daniel (Maire de FIGNEVELLE), Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE), M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de THAON LES VOSGES), Mme. FETET Pascale (Adjointe au maire de BRUYERES), M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY), M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), Mme. JACQUEL Catherine (Vice-présidente CC de la Région de RAMBERVILLERS), Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY), Mme. MOINE Marie-Odile (Conseillère municipale de MIRECOURT), M. PARMENTELAT Pascal (Maire de LAVELINE DU HOUX), Mme. PIAGET Françoise (Maire de CHATEL SUR MOSELLE), Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL), M. SOLTYS Philippe (Maire d'UXEGNEY), formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

M. EMERAUX Philippe (Maire de ROLLAINVILLE), M. CHAGNOT Franck (Adjoint au Maire de GOLBEY), Mme. CLAUDE-PITET Mireille (Maire de DOGNEVILLE), M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHE), M. PIERRAT Benoit (Vice-président CA de SAINT DIE DES VOSGES), M. SPEISSMANN MOZAS Stessy (Maire de GERARDMER).

Pouvoirs :

M. EMERAUX Philippe (Maire de ROLLAINVILLE) à M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de GIRMONT, Commune de THAON LES VOSGES), M. CHAGNOT Franck (Adjoint au Maire de GOLBEY) à Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL), Mme. CLAUDE-PITET Mireille (Maire de DOGNEVILLE) à M. PARMENTELAT Pascal (Maire de LAVELINE DU HOUX), M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHE) à M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), M. PIERRAT Benoit (Vice-président CA de SAINT DIE DES VOSGES) à M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de THAON LES VOSGES), M. SPEISSMANN MOZAS Stessy (Maire de GERARDMER) à Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE).

Etaient présents également :

M. SCHEER Frédéric (Directeur du CDG88), Mme. GRASSER-CHAMBRE Yannick (Directrice Adjointe du CDG88), Mme. DETRIE Catherine (Responsable du Pôle Finances et RH Interne), Mme. MATHIEU Aurélie (Responsable du Pôle Compétences et Territoires), Mme. SYLVESTRE Danièle (Responsable du Pôle Contrats Cadres), Mme. VALDENNAIRE Brigitte (Responsable du Pôle Carrières Instances Paritaires), M. BELHAJ Ayoub (Gestionnaire Comptable, Contrôleur de Gestion) et Mme BOURGEOIS Amandine (Responsable et Coordinatrice des Protocoles et Assemblées).

Désignée en qualité de secrétaire de séance :

M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE).

377. Renouvellement du conventionnement "Réfèrent déontologue" avec le CDG 54

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général de la fonction publique entré en vigueur le 1er mars 2022 et notamment ses articles L.124-2, L.124-3 et L.452-38 7° et 8°,
- Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres Départementaux de Gestion,
- Vu la loi n°2013-1907 du 11 octobre 2013 modifiée relative à la transparence de la vie publique,
- Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique,
- Vu le décret n° 2022-1284 du 3 octobre 2022 relatif aux procédures de recueil et de traitement des signalements émis par les lanceurs d'alerte et fixant la liste des autorités externes instituées par la loi n° 2022-401 du 21 mars 2022 visant à améliorer la protection des lanceurs d'alerte,
- Vu le décret n°2017-519, du 10 avril 2017 relatif au réfèrent déontologue dans la fonction publique,
- Vu le décret n°2021-1802 du 23 décembre 2021 relatif au réfèrent laïcité dans la fonction publique.
- Vu la circulaire du 15 mars 2017 relative au respect du principe de laïcité dans la fonction publique,
- Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres Départementaux de Gestion,
- Vu les délibérations du Conseil d'Administration du 24/11/2017, 23/03/2018, 08/03/2019 et 26/03/2021 relatives,

Considérant l'échéance de la convention 2021-2023 de mise à disposition du service d'assistance au réfèrent déontologue dans le cadre de la mutualisation entre CDG signée avec le CDG 54,

Considérant l'utilité de mutualiser à nouveau la fonction de réfèrent déontologue, réfèrent laïcité, réfèrent alerte à un niveau supra-départemental,

Considérant la proposition de mutualisation de la mission déontologie avec le Centre de Gestion de la Meurthe et Moselle et de nomination dans ce cadre du même réfèrent déontologue,

**Les membres du Conseil d'administration,
Après un large débat,
À l'unanimité,**

- Autorisent le Président à signer la convention de mise à disposition de personnel dans le cadre de la mission « Réfèrent Déontologue » proposé par le Centre de Gestion de Meurthe et Moselle,

- Désignent, par le biais d'un arrêté, un réfèrent déontologue en la personne de M. Daniel GILTARD à compter du 01/01/2024,

- Confie au Président le soin de porter à la connaissance des collectivités affiliées et non-affiliées cette nouvelle ressource et de diligenter toute mesure de communication propre à déployer effectivement cette nouvelle mission sur le département des Vosges,

Date d'effet de la délibération : 01/01/2024

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

M. BALLAND Michel
Président du Centre Départemental
de Gestion des Vosges
Maire honoraire de GIRMONT

